



Retour sur NAO 2022

18 janvier 2022

Les négociations 2022 ont été abordées avec une position commune des 3 syndicats, soit une enveloppe de 6% dont 3% d'augmentation générale correspondant à la hausse des prix ; hausse des prix intégrés par l'entreprise dans ses contrats (via un mécanisme de recalcul des prix).

Après 4 réunions (du 17/12/2021 au 5/01/2022)) et 6 propositions de la direction, nous sommes passés de :

	OUVRIER/OATAM	P2	P3
AG	0.5	0	0
AI	1.5	2	2

Au résultat final :

	OUVRIER/OATAM	P2	P3
AG	2.5	2	0
AI	0.5	1	3

Il faudra bien garder en mémoire que ce résultat est, en grande partie, la résultante de l'action intersyndicale réalisée dans le groupe FRAMATOME. C'est grâce à cette action de grève que nous avons pu passer de 2% à 3 %.

Comme quoi, même pour les plus sceptiques, c'est bien le rapport de force qui fait bouger les choses.

A cette augmentation, la direction a souhaité rajouter une prime PEPA (MACRON) de 1000Euros. (600Euros lors de la première réunion).

La CGT a signé l'accord NAO sur la rémunération.

Néanmoins, il nous paraît nécessaire de pointer les dérives constatées depuis quelques temps lors de ces négociations.

En effet, depuis 2018, l'employeur peut verser aux salariés une prime exonérée d'impôt et de cotisations sociales. Cette même loi précise que cette prime ne peut en aucun cas se substituer à un élément de rémunération.

Cela paraît clair, et pourtant la direction contourne cette loi, non pas en supprimant des éléments de rémunération, mais en les diminuant. Dès le début des négociations, la direction fait ses calculs de pourcentage d'augmentation en intégrant la prime, l'intéressement etc...

A l'instant « T », quand on touche cet argent, cela fait illusion, mais voilà ce que cela cache :

1. Etant donné que l'augmentation de salaire est inférieure à la hausse des prix et du coût de la vie, vous vous appauvrissez d'année en année. Les organismes de crédit ne s'y trompent pas, les primes ne sont pas prises en compte dans vos capacités de remboursement !

2. Sur le montant de la prime, vous ne cotisez pas (entre autre) pour la retraite. Or avec notre système par répartition, nos parents et grands-parents vivent de nos cotisations. Leurs pensions ont augmenté de 0,4% en 2021 et vont augmenter de 1,1% en 2022. Avec une hausse des prix à plus de 3%, ils s'appauvrissent eux aussi.
3. L'autre effet pervers du point précédent est que vous ne faites pas progresser vos droits futurs à la retraite (Pas de cotisation, pas de droit). C'est un des facteurs qui contribue à la baisse inexorable du montant des pensions par rapport aux derniers salaires (taux de remplacement).
4. Il n'y a pas que la retraite qui est alimentée par **nos cotisations**, il y a 5 autres branches à la sécurité sociale.

Pour ne parler que de la partie maladie, nous voyons bien que le reste à charge augmente sans cesse et nous savons l'indigence des pensions versées aux personnes invalides ou handicapées. Savez-vous que 93000 lits d'hôpitaux ont été fermés ces 20 dernières années. Les conditions de travail et les salaires du personnel soignant se sont tellement dégradés qu'il manque du personnel pour faire tourner les lits restants.

Eh oui, c'est l'impôt qui finance tout ceci.

Nous pourrions également parler de tous les autres services publics qui sont financés par l'impôts (Education, justice, culture ...).

Les salariés doivent se battre pour des augmentations de salaire, pas pour des primes qui nous appauvrissent et qui mettent à mal la société française.

Pourquoi devrait-on supporter une diminution de notre pouvoir d'achat, alors que nous connaissons bien les mécanismes contractuels qui permettent aux entreprises de retomber sur leurs pieds.

L'argent nous l'avons puisque le montant de cette prime est d'environ 2% de la masse salariale Nous aurions préféré seulement 1% mais sur nos salaires.

Le maintien du pouvoir d'achat par l'augmentation générale du salaire devrait être le préalable à toute négociation salariale annuelle.

**La CGT vous souhaite
une bonne et heureuse année 2022 !**